



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés:

La Société **FASHIONISTA**, SARL, immatriculé au registre de commerce de Tunis sous le numéro matricule fiscal n° 1515859/P/N/M/000, sise Rue de la bourse, résidence Equinox, Local n°3 les Berges du lac 2, et représentée par sa gérante, Madame AFEF MEDDEB.

ET, **L'AMICALE DE L'OACA**

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT :

Le présent Contrat a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles la société **FASHIONISTA** assure les produits, les services et des prix exceptionnels au profit des salariés (conjoint et enfant à charge) de **L'AMICALE DE L'OACA**

ARTICLE 2 : BASES D'EXECUTION DES FOURNITURES :

2.1 FASHIONISTA s'engage à livrer, aux salariés de **L'AMICALE DE L'OACA** qui en font la demande, les produits selon les normes et qualités admises en la matière de façon qu'ils soient conformes à l'usage auquel ils sont destinés.

L'exécution des prestations se fera de la façon la plus soignée conforme à la législation tunisienne et aux normes internationales en vigueur.

2.2 FASHIONISTA dispose de toutes les connaissances pour livrer des Produits aux personnels de **L'AMICALE DE L'OACA** et satisfaire toutes les commandes de ces derniers.

La carte d'adhérent de **L'AMICALE DE L'OACA** est exigée lors de chaque transaction.

ARTICLE 3 : PAIEMENT ET PRIX:

D'un commun accord entre les Parties, les prix sont payés directement par le salarié concerné, sans que la **L'AMICALE DE L'OACA** ne puisse en aucun cas être appelé à payer le prix d'un quelconque produit.

Société FASHIONISTA

Siseavde la bourse, Residence Equinox local n°3.Les Berges du lac 2
MF:1515859/P/N/M/000 Tel/Fax:36099502

Le présent contrat ne met à la charge de **L'AMICALE DE L'OACA** une quelconque obligation de payer, ou de faire, et ne peut être interprété comme un engagement de garantie.

- **FASHIONISTA** s'engage à accorder
- **Des offres périodiques et différenciées selon la période (des remises allant jusqu'à 50%) pour tout paiement au comptant.**
- **A crédit :** le paiement doit se faire sur **cession sur salaire selon les mensualités et les taux de remises ci-dessous :**
 - **30 %** sur les prix affichés pour un paiement sur 3 mois.
 - **20%** sur les prix affichés pour un paiement sur 6 mois.
 - **On assure la livraison gratuite sur le grand Tunis.**
 - **Possibilité de faire une exposition de nos produits sur votre lieu de travail.**
 - **On vous offre la possibilité de faire votre sélection sur place (selon votre Emplacement).**

***NB: Sauf les Marques « **Cartier, Chopard, Dita et Cazal** »

**NB : pour chaque achat supérieur à 800 dinars une paire de lentille de contact couleur est livrée gratuitement (marque : coloré)

** les moyens de paiements acceptés sont : espèce, cheque ou carte bancaire.

** le montant du chèque ne doit pas être inférieur à 150 dt.

Lu et approuvé

Ste FASHIONISTA


AFEF MEDDEB
STE FASHIONISTA
3, Rés. Equinox Lac II 1053 La Marsa
Tél: 29 606 600
M.F: 1515859 P/N/M/000

Lu et approuvé

L'AMICALE DE L'OACA


Office de l'Aviation Civile et des Aéroports
Président de l'Amicale
du Personnel de l'OACA
ALI BOUTHELJA

Société FASHIONISTA

Siseavde la bourse, Residence Equinox local n°3. Les Berges du lac 2
MF:1515859/P/N/M/000 Tel/Fax:36099502

ADDITIONAL INFORMATION
ADDITIONAL INFORMATION
ADDITIONAL INFORMATION

ADDITIONAL INFORMATION